**Règlement Bois de l’UE – Formation des formateurs**

**Activité 9 – Documents existants dans le secteur forestier et le secteur du bois dans le pays du participant**

Comme nous l’avons vu dans les présentations et activités antérieures, les documents sont indispensables pour établir un lien entre les différentes organisations de la chaîne d’approvisionnement. Les documents liés à la source forestière sont cruciaux pour établir la légalité du bois. Les documents liés à la légalité du bois variant d’un pays à l’autre, cet exercice se propose de donner l’occasion aux participants (formateurs) d’examiner les différents documents actuellement utilisés dans le secteur forestier et le secteur du bois et de déterminer s’ils peuvent être utilisés pour répondre aux exigences du Règlement Bois de l’UE. Cet exercice a pour objectif d’aider les formateurs à identifier les documents que les PME peuvent utiliser pour prouver la légalité du bois.

Lors de l’identification des documents pertinents, les participants doivent tout particulièrement s’intéresser aux documents ayant un lien avec la définition de la législation légale au titre du RB UE :

* Droit de récolter du bois dans un périmètre légalement établi rendu officiellement public
* Paiement des droits de récolte et du bois, y compris les taxes liées à la récolte du bois
* Récolte du bois, y compris la législation environnementale et forestière, notamment en matière de gestion des forêts et de conservation de la biodiversité, lorsqu’elle est directement liée à la récolte du bois
* Droits juridiques des tiers relatifs à l’usage et à la propriété qui sont affectés par la récolte du bois
* Commerce et douanes dans le secteur forestier

Les participants doivent essayer de répondre aux questions suivantes :

* Quels sont les documents actuellement utilisés dans le secteur forestier et le secteur du bois ?
* Comment les documents actuels peuvent-ils être utilisés ; quelles sont les insuffisances et comment est-il possible d’y remédier ?
* Comment la légalité peut-elle être documentée dans un contexte du RB UE ?
* D’éventuels problèmes se posent-ils à la démonstration de la légalité ?
* Les PME ont-elles des difficultés à accéder aux documents ?

Les participants peuvent utiliser le tableau suivant pour identifier la législation correspondant aux aspects de légalité au titre du RB UE et déterminer quels documents sont actuellement disponibles. Veuillez également utiliser la colonne « Commentaires » pour noter d’éventuelles insuffisances entre les documents existants et les exigences du RB UE, indiquer s’il est possible de remédier à ces insuffisances, ou soulever tout autre problème de démonstration de la légalité (par exemple, le bois d’hévéa).

| **Aspect de légalité** | **Législation correspondante** | **Documents existants** | **Commentaires** |
| --- | --- | --- | --- |
| Droit de récolter du bois dans un périmètre légalement établi rendu officiellement public |  |  |  |
| Paiement des droits de récolte et du bois, y compris les taxes liées à la récolte du bois |  |  |  |
| Récolte du bois, y compris la législation environnementale et forestière, notamment en matière de gestion des forêts et de conservation de la biodiversité, lorsqu’elle est directement liée à la récolte du bois |  |  |  |
| Droits juridiques des tiers relatifs à l’usage et à la propriété qui sont affectés par la récolte du bois |  |  |  |
| Commerce et douanes dans le secteur forestier |  |  |  |